

# Séance du 12 octobre 2022

~~~~~

L'an deux mille vingt-deux, le douze octobre à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Villars les Bois sous la présidence de Monsieur Alain POTTIER, Président ; d'après les convocations en date du 5 octobre 2022.

## Présents :

Délégués de Migron : Mme POTTIER Agnès et M. POTTIER Alain.

Délégués du Seure : Mme CHURLAUD Sylvie, MM. ROUDIER Patrick et CHASSERIEAU Philippe.

Délégués de Villars les Bois : MM. BARUSSEAU Fabrice, FAYS Dominique et CHALIFOUR Robert.

Délégué absent : M. Éric BUINIER (pouvoir à Mme Agnès POTTIER)

Consultant présent : M. COUSIN Jean-Noël

Consultants absents : MM. HANCOCK Christopher, CHAGNEAU Louis et DAMIEN François.

M. Patrick ROUDIER a été nommé secrétaire de la séance.

## ===== **Ordre du Jour** =====

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2022
- Matériel
- Travaux en commun
- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité au titre de l'article L 332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique
- Demande d'affiliation au Centre de Gestion 17 du Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde
- Questions diverses

=====

## **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2022**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2022 à l'approbation. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

## **2- Matériel**

### a) Tracteurs :

Monsieur le Président annonce que le 3 octobre 2022, en broyant, la projection d'une pierre a brisé l'ensemble de la vitre de la porte droite (côté broyage) du Lamborghini de Migron. Un bris de glace a été déclaré à GROUPAMA. La SAS Thouard chiffre le remplacement de la vitre de porte à 1049,22 € TTC. Monsieur le Président suggère de trouver un moyen de protéger la porte lors des broyages (un grillage ?)

Le Lamborghini de Villars est chez Thouard pour la pose du relevage avant. Avec le montage et le raccordement, le bon de commande signé se chiffre à 3 960 € TTC (au lieu de 4 368,00 € sur le devis du 12 janvier 2022).

Monsieur Dominique FAYS invoque la nécessité de vidanger le tracteur de Villars les Bois. À ce propos, il est fait référence au devis envoyé par la SAS GT HYDRO concernant l'huile Motor Oil 8900 FE SAE 5W-30. M. Gratteau affirme qu'elle est adaptée au TR 2, 3 et 4, contrairement à celle achetée l'année dernière plus adaptée aux moteurs récents. Il sera demandé aux Ets Thouard un devis basé sur la même référence et la même quantité (soit 208 litres).

b) Tractopelle :

Suite à l'expertise du tractopelle le 1<sup>er</sup> septembre 2022, Monsieur Patrick ROUDIER a signé le 20 septembre le bon pour accord du devis de la SAS Thouard sur le démontage et le remplacement de la porte pour un montant TTC de 3481.07 €. À ce jour la porte commandée n'est pas arrivée. L'Apave a alors reporté la date de la vérification semestrielle à fin octobre (initialement prévue le 14 octobre).

c) Balayeuse :

La commune du Seure a utilisé l'Urbanet pour le balayage de ses rues. Monsieur Patrick ROUDIER déplore le temps passé à régler la machine et insiste sur la nécessité de la régler avant toute utilisation et d'accompagner les agents lors de sa manipulation. En raison des vendanges, la boue et la terre se sont amoncelées dans les caniveaux et doivent être évacuées à la pelle avant le passage de la balayeuse.

Jean-Paul a tracté la balayeuse avec un vieux tracteur de vigneron de 40 chevaux qui lui a été prêté, et tout s'est bien passé.

Monsieur le Président informe l'assemblée avoir reçu des nouveaux devis de mini tracteur agricole neuf de marque SOLIS 26 cv et embrayage hydrostatique :

- BOUÉ Frères à Montendre : HT 12 100 €
- ESPRIT MOTOCULTURE Rochefort : HT 11 662,50 €
- SARL CAROFF Segonzac : HT 11 666,67 €

Les occasions se font très rares ; chez GREENMAT, dès qu'une se présente, elle est aussitôt vendue. Il faudrait appeler la SARL CAROFF et lui demander de réaliser un essai de son matériel tracté à notre balayeuse.

### **3- Travaux en commun**

À ce jour, il reste une journée de broyage de fossés des champs sur Migron. Ce sera terminé ce jeudi 13 octobre si Florian est aidé de Jean-Paul en remplacement de Jérémy momentanément indisponible.

Le SMA sera chez Thouard vendredi 14 octobre pour une révision et sera opérationnel lundi 17 octobre. Avec Florian, le broyage reprendra comme suit en octobre :

- Lundi 17-Mardi 18-Mercredi 19 : avec Jérémy
- Jeudi 20-Vendredi 21: avec Jean-Paul
- Lundi 24-Mardi 25-Mercredi 26 : avec Jean-Paul
- Jeudi 27-Vendredi 28 : avec Jérémy
- Lundi 31 : avec Jérémy

Après les broyages, Migron et Villars les Bois auront besoin de passer une « bouille ».

### **4 - Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité au titre de l'article L 332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Fabrice BARUSSEAU qui a reçu cet après-midi même en entretien professionnel une personne susceptible de remplacer Jérémy OSINSKI dans ses fonctions d'adjoint technique sur la commune de Villars les Bois.

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Président expose au Comité syndical qu'en raison de la mise en disponibilité de Jérémie au 1<sup>er</sup> mars 2023, il convient de recruter sur la commune de Villars un agent technique qui travaillera en doublon avec Jérémie jusqu'à la date de son départ. Ce contrat sera renouvelé pour un an (durée de la disponibilité de Jérémie).

Ainsi, en raison de ce besoin de formation sur la commune de Villars les Bois, Monsieur le Président propose au Comité syndical de créer, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint technique territorial-Échelon 11- dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures (35ème) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 4 mois sur une période de 12 mois.

#### **Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide**

- De créer un emploi non permanent sur la commune de VILLARS relevant du grade d'Adjoint technique territorial-Catégorie C-pour effectuer différents travaux nécessaires à l'entretien et la maintenance des locaux, du matériel, de la voirie et des espaces verts de la commune d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures (35ème), à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 pour une durée maximale de 4 mois sur une période de 12 mois.

- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 432 indice majoré 382, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65 article 65548 du budget primitif 2022.

Naturellement, Monsieur Fabrice BARUSSEAU confirme la prise en charge complète des dépenses engendrées par la création de cet emploi sur sa commune.

#### **4- Demande d'affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente Maritime du Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde :**

Le Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente Maritime.

Conformément au Code général de la fonction publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il convient donc que le comité syndical donne son avis sur cette demande d'affiliation.

Sur proposition de Monsieur le Président, et **après en avoir délibéré, le comité syndical décide** à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

#### **5- Questions diverses :**

Par souci d'économie d'énergie, Madame Sylvie CHURLAUD fait connaître son intention d'installer au Seure les guirlandes électriques de Noël à partir du 15 décembre 2022 et les retirer dans la première semaine de janvier 2023. Toute l'assemblée se rallie à cette idée.

Monsieur Dominique FAYS anticipe sa demande d'avoir le tractopelle quelques jours en novembre pour gratter un fossé à Villars les Bois.

Le prochain comité syndical est prévu le jeudi 10 novembre 2022 à 19h00 à la mairie du Seure.

---

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20 h 15 et ont signé au registre les membres présents.*

Le Président,  
Alain POTTIER

Le secrétaire,  
Patrick ROUDIER

Les Membres du comité syndical,

Dominique FAYS

Fabrice BARUSSEAU

Robert CHALIFOUR

Philippe CHASSERIEAU

Sylvie CHURLAUD

Éric BUINIER  
(pouvoir à Mme Agnès POTTIER)

Agnès POTTIER